



Office des publications

Direction Ressources
Unité "Appels d'offres et contrats"

Luxembourg, le
OPOCE – R2 (2009) n° SAUV 294 985 - ARES/
Réf: RA – AO 10243– letter of invitation-FR.doc

Objet: Appel d' offres n° 10243
Titre: «Réaménagement d'une partie du 4^e étage du bâtiment MERCIER»
Réf.: Avis de marché n° 2009/S 191-274159 publié au Journal officiel du 03/10/2009

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les différents documents concernant l'appel d'offres en objet.

Veuillez noter que la documentation concernant l'appel d'offres en objet est aussi disponible sur la page web :

http://www.publications.europa.eu/tenders/our/index_en.htm

Vous trouverez également un CD-ROM contenant des fichiers électroniques. Même si ceux-ci sont réputés corrects, veuillez noter que **c'est toujours la version imprimée du cahier des charges et du projet de contrat qui prévaut.**

Veuillez transmettre votre offre à l'adresse suivante:

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE

UNITÉ «APPELS D'OFFRES ET CONTRATS»

2, RUE MERCIER

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE

L-2985 LUXEMBOURG

Sous peine de voir votre offre rejetée, vous êtes tenus de respecter les règles détaillées ci-après lors de son dépôt.

1. Les offres doivent être transmises :

- soit par la poste ou par service de messagerie, au plus tard le **12 novembre 2009**, date d'envoi, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi;
- soit par dépôt au service du courrier interne de l'Office des publications, au plus tard le **12 novembre 2009 à 16H00 (HEC)**, en échange d'un reçu daté et signé par un fonctionnaire de ce service.

2. L'envoi doit être fait **sous double enveloppe**. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire, la mention :

APPEL D'OFFRES

À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER

- **Appel d'offre n°** **10243**
- **Titre:** **Réaménagement d'une partie du 4e étage du bâtiment MERCIER**
- **Offre de:** *[Nom du soumissionnaire]*

L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir **deux enveloppes fermées**, l'une contenant la **partie technique** et l'autre l'**offre financière**. Chacune de ces enveloppes identifiera clairement son contenu («**Partie technique**» et «**Offre financière**»).

Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de ruban adhésif en travers duquel sera apposée la signature de l'expéditeur.

L'emploi d'enveloppes renforcées est recommandé.

N.B.: Pour des raisons techniques, les paquets ne devraient pas dépasser les dimensions suivantes : largeur 31 cm, longueur 45 cm, hauteur 25 cm (correspondant à ce que l'on appelle la « boîte américaine »).

3. Les offres doivent être envoyées en triple exemplaire, **si possible en recto-verso**, dans une des langues officielles de l'Union européenne.
4. Les prix doivent être exprimés **en euros** ; aucune modification ne peut être apportée au bordereau des prix, dont chaque page devra porter le nom du soumissionnaire et la signature de son représentant dûment autorisé.

5. Le cahier des charges précisant tous les documents à produire pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives de la capacité économique, financière, technique et professionnelle, ainsi que le projet de contrat sont annexés.
6. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.
7. Les offres doivent:
 - être signée par le soumissionnaire ou son représentant dûment autorisé;
 - être parfaitement lisibles, afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - le cas échéant, être établie suivant les formulaires types de réponse figurant dans le cahier des charges.
8. La période de validité des offres durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre est de six (6) mois à compter de la date limite de soumission.
9. Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel et uniquement dans les conditions suivantes:

Avant la date de clôture du dépôt des offres

- À la demande du soumissionnaire, le service adjudicateur peut fournir des informations complémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Toute demande d'informations complémentaires doit être faite par écrit à l'unité susmentionnée ou par fax au numéro +352 2929 42672.

Il ne sera répondu à aucune demande d'informations complémentaires reçue moins de cinq (5) jours ouvrables avant la date limite du dépôt des offres;

- La Commission peut, de sa propre initiative, informer les parties intéressées de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'appel d'offres.
- Toutes les informations complémentaires, y compris les informations précitées, seront communiquées à la même date à tous les soumissionnaires ayant demandé le cahier des charges.

Après l'ouverture des offres

- S'il y a lieu de fournir des éclaircissements ou de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut

entrer en contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant toutefois conduire à aucune modification des termes de l'offre.

10. La présente invitation à soumissionner ne constitue en aucune manière un engagement de la part de la Commission. Celui-ci ne prendra naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Jusqu'à la signature du contrat, le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision sera motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

11. Vous serez informé(e) de la suite réservée à votre offre.
12. Si votre offre prévoit le recours à la sous-traitance, il est recommandé d'inclure la médiation parmi les modes de résolution des litiges stipulés dans le contrat avec les sous-traitants.
13. Le suivi de votre réponse à la présente invitation à soumissionner nécessite l'enregistrement et le traitement de certaines de vos données personnelles (nom, adresse et CV par exemple). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et toutes les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner; elles seront traitées par l'Office des publications uniquement à cette fin. Sur demande, vous pouvez avoir accès à vos données à caractère personnel et rectifier toute donnée inexacte ou incomplète. Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez vous adresser au délégué à la protection des données de l'Office des publications. Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données pour toute question en rapport avec le traitement de vos données personnelles.
14. Vous êtes informé qu'aux fins de la protection des intérêts financiers des Communautés, vos données à caractère personnel peuvent être transmises au service d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières et/ou à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Les données relatives aux opérateurs économiques qui se trouvent dans l'une des situations mentionnées aux articles 93, 94, 96, paragraphe 1, point b), et 96, paragraphe 2, point a), du règlement financier¹ peuvent être enregistrées dans une base de données centrale et communiquées aux personnes désignées de la Commission, aux autres institutions, aux agences, aux autorités et aux organismes

¹ *Règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 (JOUE L 248 du 16.9.2002), modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1995/2006 du Conseil du 13.12.2006 (JOUE L 390 du 30.12.2006).*

visés à l'article 95, paragraphes 1 et 2, du règlement financier Cette disposition concerne également les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lesdits opérateurs économiques. Toute personne enregistrée dans la base de données a le droit de prendre connaissance des données qui la concernent, sur demande adressée au comptable de la Commission.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



António Carneiro
Chef d'unité

Annexes:

- *Cahier des charges (Partie I)*
- *Spécifications techniques (Partie II)*
- *Projet de contrat (Partie III)*
- *CD-ROM contenant le bordereau de prix et l'hypothèse d'exploitation (Partie IV), les plans techniques (Partie V) et les fichiers électroniques du cahier des charges et du projet de contrat*